



Bulletin Officiel

N° 5798 Mardi 19 Février 2019

www.cmf.tn

— 24^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUE DU CMF

SERVICOM

2

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SERVICOM

3

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

4

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

BANQUE DE L'HABITAT « BH SUBORDONNE 2019-1 »

5-12

HANNIBAL LEASE « HL 2018-2 »

13-17

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNISIE LEASING ET FACTORING

18

AUGMENTATION DE CAPITAL

TUNISIE LEASING ET FACTORING

19-22

EMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

MODERN LEASING

23-26

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA – AGE -

27

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA – AGE -

28-30

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

31-32

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- AMEN TRESOR SICAV
- ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
- FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

Suite à la publication par la Société **SERVICOM** du communiqué de presse ci-dessous, la cotation du titre **SERVICOM** reprendra le mercredi 20 février 2019.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SERVICOM

Siege Social : 65, RUE 8601 ZONE INDUSTRIELLE CHARGUIA I - TUNIS

Suite à la démission de Mr Majdi Zarkouna, le conseil d'administration a décidé un changement au niveau de la gouvernance du groupe en nommant Mr Mourad Dimassi (anciennement Directeur Général Adjoint de Servicom SA) en tant que Président Directeur Général de la société.

La société SERVITRA, filiale de SERVICOM spécialisée dans les travaux publics, continue d'avoir des difficultés de trésorerie, dues principalement :

1. Aux retards considérables des paiements par les clients publics,
2. L'augmentation brusque et importante du prix de la bitume (qui constitue 60% du coût des projets de SERVITRA) à la suite de l'augmentation du prix du pétrole et la dépréciation du dinar. Il est à rappeler que la société ne peut pas répercuter cette augmentation du cout sur ses prix de vente qui sont fermes et non révisables (marchés publics)
3. L'augmentation des frais financiers suite à l'augmentation des taux d'intérêts.
4. L'échec du dénouement du premier tirage avec le fonds d'investissement GEM,

Suite à ces difficultés, une demande a été déposée afin de faire admettre la société Servitra dans le cadre des sociétés bénéficiant des avantages de la loi régissant le redressement des sociétés en difficultés économiques (Loi n° 95-34 du 17 avril 1995 et modifiée par la loi 2016-36).

Par ailleurs, et suite au non-respect par le fonds d'investissement GEM Global Yield Fund LLC SCS (« GEM ») de ses engagements contractuels, le cabinet d'avocats français « Viguié Shmidt & Associés », spécialisé en arbitrage international, a été engagé afin de défendre les intérêts du Groupe SERVICOM. Rappelons que le fond d'investissement GEM Global Yield Fund LLC SCS a signé le 29/10/2018 avec SERVICOM HOLDING un accord d'investissement d'un montant total de 37.2 millions de dinars.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous

Le 29/01/19 ASSAD et Enersys ont signé un accord pour restructurer leur relation d'affaire datant depuis plus que 10 ans à travers la création de la Joint-Venture Enersys-Assad.

Enersys est en phase d'ajustement de son organisation et ses divers flux de produits et production afin de développer sa stratégie future, notamment le développement de technologies avancées.

ASSAD continue sa stratégie de développement de son activité batteries industrielles et œuvre à devenir un acteur régional important dans la fabrication et la commercialisation de ces batteries.

Les deux groupes ont signé cet accord pour consolider leur relation de longue durée et permettre à chacun la réalisation de ces objectifs stratégiques tout en développant les synergies déjà établies sous un nouveau business modèle.

L'accord porte sur les points ci-dessous :

- ASSAD rachète les 51% détenus par Enersys dans la Joint Venture Enersys-Assad
- Enersys signe avec la Joint Venture Enersys-Assad un contrat de fourniture pour les gammes actuellement produites avec des volumes garantis sur 3 ans. La Joint Venture Enersys-Assad serait considérée comme fournisseur privilégié et exclusif pour ces gammes
- Enersys considère le groupe ASSAD comme un partenaire sérieux lors de futures externalisation de production sur d'autres gammes de produits
- Enersys continue à fournir l'assistance technique, les équipements et le know-how nécessaires pour la production de nouvelles gammes de produits
- La propriété intellectuelle des produits fabriqués passe à la Joint Venture Enersys-Assad qui serait en mesure de promouvoir, vendre et distribuer ces produits sous ses marques propres sans restriction aucune.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«BH Subordonné 2019-1»**

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Banque de l'Habitat réunie le 04/06/2016, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonné dans la limite de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier. Dans le cadre de cette autorisation, la Banque de l'Habitat a émis 2 emprunts respectivement d'un montant de 70 Millions de dinars et 50 Millions de dinars. Le reliquat de cette autorisation (30 Millions de dinars) reste utilisable jusqu'au 03/06/2019.

Aussi, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Banque de l'Habitat réunie le 25/05/2017, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonné dans la limite de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de ces deux autorisations, le Conseil d'Administration réuni le 24/09/2018 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné ou non subordonné d'un montant maximal de 70 millions de dinars.

Le Conseil d'Administration a également donné pouvoir à la Direction Générale de la banque de fixer les caractéristiques à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné selon les conditions suivantes :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,00% et/ou TMM+2,10% ;
- Catégorie B : 5 ans in fine au taux fixe de 10,20% et/ou TMM+2,30% ;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 10,30% et/ou TMM+2,60%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire subordonné « BH subordonné 2019-1 » est d'un montant de 35 000 000 dinars, divisé en 350 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

- Suite -

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/02/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **26/03/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/03/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/03/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/04/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/02/2019** aux guichets de la BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis et de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène.

But de l'émission

Afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés dans la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991, la banque a besoin de consolider ses fonds propres et ses quasi-fonds propres.

Ainsi, le but de la présente émission est de :

- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Satisfaire les demandes de la clientèle en matière de crédit et réaliser les objectifs prévus ;
- Respecter les nouvelles décisions énoncées par la Banque Centrale en matière de gestion des risques (risques opérationnels et risque de marché) à fin 2018 ;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation du Business Plan ;
- Renforcer les ressources stables de la banque pour aboutir à un ratio de liquidité supérieur à 90% ;
- Financer le budget d'investissement.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : BH Subordonné 2019-1
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
 - **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par les intermédiaires BH INVEST ou TUNISIE VALEURS. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.
 - **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

- Suite -

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/03/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **26/03/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de 10,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans in fine

- Taux fixe : Taux annuel brut de 10,20% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- Taux fixe : Taux annuel brut de 10,30% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,60% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 260 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie C.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26 mars 2024** pour la catégorie A et B, le **26 mars 2026** pour la catégorie C.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 mars** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **26 mars 2020**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **26 mars 2020** et le remboursement en capital aura lieu le **26 mars 2024**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **26 mars 2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **26 mars 2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,00%** l'an pour la catégorie A, de **10,20%** l'an pour la catégorie B et de **10,30%** l'an pour la catégorie C.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2019 à

- Suite -

titre indicatif, qui est égale à 6,8375% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,9375% pour la catégorie A, de 9,1375% pour la catégorie B et de 9,4375% pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,10%** pour la catégorie **A**, de **2,30%** pour la catégorie **B** et de **2,60%** pour la catégorie **C** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «BH Subordonné 2019-1» sont émises selon trois catégories :

- une catégorie A sur une durée de vie totale de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de vie totale de **5 ans In Fine** ;
- une catégorie C sur une durée de vie totale de **7 ans dont deux années de grâce**.

Durée de vie moyenne:

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour les catégories B et C.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,660 années** pour la catégorie A, de **4,156 années** pour la catégorie B et de **4,086 années** pour la catégorie C.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 17/12/2018 sous le n°18/009. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, « BH subordonné 2019-1 », est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis et de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de Cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

La tenue de registre des obligations de l'emprunt subordonné « **BH Subordonné 2019-1** » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

Marché des titres

A fin janvier 2019, il existe 6 emprunts obligataires émis par la BH dont 5 qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT et 1 sans faire appel public à l'épargne émis en 2017. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

- Suite -

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Banque de l'Habitat s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « BH INVEST » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **BH Subordonné 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Banque de l'Habitat s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné «**BH Subordonné 2019-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant.

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « BH Subordonné 2019-1 » visée par le CMF en date du **11/02/2019** sous le numéro **19-1018**, du document de référence « BH 2018 » enregistré par le CMF en date du **17/12/2018** sous le n°**18-009**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de la Banque de l'Habitat – 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis, la BH INVEST Intermédiaire en Bourse - Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2019 et les états financiers relatifs à l'exercice 2018 de la BH seront publiés au Bulletin du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «HL 2018-2»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **30/04/2018** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent cinquante Millions de Dinars (150 000 000 DT) sur 2018 et 2019 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **29/11/2018** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « HL 2018-02 » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- | | |
|----------------------------|---|
| a. Montant de l'emprunt | : 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars; |
| b. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation ; |
| c. Forme de l'obligation | : les obligations sont nominatives ; |
| d. Prix d'émission | : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription; |
| e. Durée et Taux d'intérêt | : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : fixe 11,15% brut l'an et/ou variable (TMM+3,50%) brut l'an au choix du souscripteur ;
Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : 11,50% brut l'an; |
| f. Amortissement | : les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1 ^{ère} année pour la catégorie A et à la 3 ^{ème} année pour la catégorie B. |

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire « HL 2018-2 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2018-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/12/2018** et clôturées au plus tard le **25/02/2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

- Suite -

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/02/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/02/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/03/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/12/2018** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, pour la période 2018/2019, qui s'élèvent à 350 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2019 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « HL 2018-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25/02/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **25/02/2019**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de

- Suite -

✓ paiement des intérêts majorée de **350** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **février** de l'année N-1 au mois de **janvier** de l'année N.

✓ Taux fixe : Taux annuel brut de **11,15%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

✓ Taux fixe : Taux annuel brut de **11,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **25/02/2024** pour la catégorie A et le **25/02/2026** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **25 février** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **25/02/2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **25/02/2020** pour la catégorie A et le **25/02/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11,15%** l'an pour la catégorie A et **11,50%** l'an pour la catégorie B

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois novembre 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 4,692%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10.0275%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,50%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

✓ **5 ans** pour les deux Catégories A.

✓ **7 ans** dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «HL 2018-02» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,628** années pour la catégorie A et **4,003** années pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 14 novembre 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit :

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28/11/2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2018-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2018-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2018-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois seraient octroyés à taux fixe. Et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la société reprise un risque de taux du fait que les emplois seraient octroyés à taux indexé sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL 2018-2 » visée par le CMF en date du 11/12/2018 sous le numéro 18-1013 et du document de référence «HL 2018» enregistré par le CMF en date du 11/12/2018 sous le n°18-008.

La présente note d'opération et le document de référence « HL 2018 » sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la société Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis , ainsi qu'auprès de l'intermédiaire en bourse MAC SA, sis à Greer Center- Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn

les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et son site au plus tard le 20 janvier 2019.

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tunisie Leasing & Factoring –TLF–

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082- Tunis Mahrajène

La société Tunisie Leasing & Factoring « TLF » porte à la connaissance de ses actionnaires, des intermédiaires agréés administrateurs et du public, qu'il a été décidé de proroger la période de souscription à l'augmentation de son capital social d'un montant de 6.750.000 Dinars (décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09 Octobre 2018), initialement prévue prenant fin le 1^{er} Février 2019 (annoncée à la note d'opération visée par le CMF en date du 21 Novembre 2018 sous le n°18-1012), **au 21 Février 2019 inclus.**

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« Tunisie Leasing et Factoring »

Société Anonyme au capital de 45 000 000 dinars

Siège Social : Centre Urbain Nord, Av.Hédi Karray- 1082 –Tunis Mahrajène
RC n° B 134091997

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa à la note d'opération relative à l'augmentation du capital de Tunisie Leasing et Factoring de 45 000 000 dinars à 51 750 000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Tunisie Leasing et Factoring tenue le **09/10/2018** a décidé d'augmenter le capital social de la société en numéraire, d'un montant de **6 750 000 DT**, pour le porter ainsi de 45 000 000 à 51 750 000 DT et ce, par l'émission de **1 350 000 actions nouvelles** au prix de **15 DT** l'action, soit 5 DT de nominal et 10 DT de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité de **trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes** à libérer intégralement à la souscription. Elles porteront jouissance le **1er juillet 2018**.

But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- Renforcer les fonds propres de la société, à l'instar de la tendance générale pour les établissements de crédit.
- Tendre à maintenir, voire améliorer la notation de la société.

Caractéristiques de l'opération

- Montant de l'augmentation de capital en numéraire : 6 750 000 DT
- Montant de l'opération : 20 250 000 DT
- Nombre d'actions : 1 350 000 actions à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 DT
- Prime d'émission : 10 DT
- Prix de souscription : 15 DT
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **quinze (15) dinars l'action**, soit la valeur nominale de l'action cinq (5) dinars, majorée d'une prime d'émission de dix (10) dinars. Le prix d'émission est à libérer intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

- Suite -

La souscription aux 1 350 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** A raison de trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. TUNISIE LEASING ET FACTORING ne reconnaissant qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible :** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées, et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 1 350 000 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison de trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes et ce, du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus*.

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Tunisie Leasing exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de cinq (5) dinars représentant le nominal de l'action majoré de dix (10) dinars de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **07 001 000134000160646** ouvert auprès d'Amen Bank, Agence place Pasteur sise au 150, Avenue de la Liberté 1002 Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de la TUNISIE CLEARING.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **01/02/2019** à 18H à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **01/02/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par TUNISIE CLEARING, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 9 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 1 350 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du **01/07/2018**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en bourse.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

- Suite -

Marché des titres

Les actions TUNISIE LEASING ET FACTORING sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 9 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de TUNISIE LEASING ET FACTORING inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **21/12/2018** droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 1 350 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus**.

Il est à préciser qu'une séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0002102028 durant la période de souscription préférentielle soit du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0002102036 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par TUNISIE CLEARING.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une présente note d'opération visée par le CMF sous le n°18-1012 en date du **21 novembre 2018**, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 » enregistré auprès du CMF en date du **11 octobre 2018** sous le n°18-007. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2019.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **01/02/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
MODERN LEASING**

Société Anonyme au Capital de 35.000.000 de dinars divisé en 7.000 000 actions de 5 Dinars chacune

Siège Social: Immeuble Assurance SALIM, centre Urbain Nord,

Lot AFH BC5 1082 Cité Mahrajène - Tunis,

Registre de Commerce: B137061997

Objet social: Activité de leasing

«TP MODERN LEASING 2018 »

Emis sans recours à l'Appel Public à l'Épargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **17 avril 2018** l'émission de titres participatifs à hauteur de 30 millions de dinars sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de **MODERN LEASING** a décidé en date de **22 novembre 2018** d'émettre des titres participatifs pour l'année 2018/2019 d'un montant de **10 000 000** de dinars, divisé en **100 000** titres, susceptible d'être porté à **20 000 000** de dinars divisé en **200 000** titres de **100** dinars chacune sans recours à l'Appel Public à l'Épargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux d'intérêt global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	10,6%	9,6%	1%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à **10 000 000** de dinars, divisé en **100 000** titres participatifs d'une valeur nominale de **100** dinars susceptible d'être porté à **20 000 000** de dinars divisé en **200 000** titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **05 décembre 2018** et clôturés au plus tard le **05 mars 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

- Suite -

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **05 mars 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la MODERN LEASING à cette date.

1. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par MODERN LEASING dans le cadre de son activité générale.

2. But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : «TP MODERN LEASING 2018 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en intérêts :

Chaque titre souscrit dans le cadre de la présente émission de titres participatifs portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque titre participatif entre la date effective de sa souscription et libération et la date limitée de clôture des souscriptions, soit le 05 mars 2019 seront décomptés et payés à cette dernière date.

La 1ère date de distribution des intérêts est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

- Suite -

8- Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9- Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7ème année soit le 15 juillet 2026** à leurs valeurs nominales.

MODERN LEASING ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10- Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et fixée à **10,6%** de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de **9,6%** calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier** de chaque année sur l'exercice écoulé.

. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable calculé sur la base de 1,5% du produit net de leasing de MODERN LEASING, dans la limite de **1%** du montant de la levée. Ce complément est payable le **15 juillet** de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

. La gestion du surplus par rapport au taux d'intérêt global prévu à 10,6% :

Le profit en surplus par rapport au Taux d'intérêt global fixé à 10,6%, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à **10,6%**. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, ML s'engage de compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

- Suite -

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de Modern Leasing dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VI. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, Modern Leasing élit en son siège sis au Immeuble Assurance SALIM, centre Urbain Nord, Lot AFH BC5 1082 Cité Mahrajène - Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-
Siège social : Rue Hédi Nouira Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mercredi 06 Mars 2019 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, Rue du Lac Turkana – 1053 Les Berges du Lac- Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital de la Banque et à la modification des articles 4, 5, 7, 25 et 27 des statuts de la Banque.
- 2- Augmentation du capital social de la Banque en numéraire et par incorporation de réserves.
- 3- Fixation de la date à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes.
- 4- Modification de l'article 7 des statuts sous condition suspensive.
- 5- Changement d'adresse du siège social de la Banque.
- 6- Modification des articles 4, 5, 25 et 27 des statuts.
- 7- Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour la réalisation de l'augmentation du capital et la modification des statuts.
- 8- Délégation de pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour l'accomplissement des formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publicité.

Tous les actionnaires sont admis à l'Assemblée sur justification de leur identité.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une délégation de pouvoir à déposer au siège de la banque soit avant cinq jours, ou alors le jour de l'assemblée.

Les documents destinés à cette Assemblée seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction des Affaires Juridiques) et ce durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Nouira Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 6 mars 2019.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir constaté la libération intégrale du capital actuel et après lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital de cent soixante-seize millions de dinars (176.000.000 DT) à trois cent vingt millions de dinars (320.000.000 DT), selon les modalités suivantes :

- 140.800.000 DT par émission de 28.160.000 actions nouvelles au prix de douze (12) dinars chacune, soit cinq (5) dinars de valeur nominale et sept (7) dinars de prime d'émission. Ces actions seraient souscrites selon la parité de quatre (4) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes.

Ces actions seraient libérées, en totalité à la souscription, en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la Banque.

- 3.200.000 DT par attribution de 640.000 actions gratuites de valeur nominale égale à cinq (5) dinars chacune consécutivement à une incorporation de réserves. Ces actions gratuites seront attribuées selon la parité d'une (1) action nouvelle pour cinquante-cinq (55) actions anciennes.
- L'augmentation de capital en numéraire et par incorporation de réserves se dérouleront simultanément.

Si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social en numéraire :

1. Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
2. Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
3. Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, confère tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour utiliser les facultés précitées ou certaines d'entre elles seulement.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ...

- Suite -

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide de fixer au 1^{er} janvier 2019, la date à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ...

Troisième résolution :

Sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital, décidée en vertu de la première résolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit :

"Article : 7 (nouveau) - Capital Social

Le capital social est fixé à la somme de trois cent vingt millions de dinars (320.000.000 DT) divisé en soixante-quatre millions actions (64.000.000) de valeur nominale de cinq (5) dinars chacune libéré intégralement".

La réalisation de la condition suspensive a un effet rétroactif et dispense de la tenue d'une deuxième assemblée générale extraordinaire pour opérer la modification de l'article 7 des statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ...

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de changer l'adresse du siège social de la Banque ; de 5, rue de Syrie - 1002, Tunis Belvédère à l'Avenue Mohamed V - 1001, Tunis.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ...

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide :

- 1) De modifier l'article 4 des statuts comme suit :

"Article 4 (nouveau) : Dénomination

La Banque prend la dénomination suivante : BANQUE NATIONALE AGRICOLE

Cette dénomination sociale sera précédée ou suivie de la forme juridique de la Banque ou par les initiales S.A"

Cette dénomination peut être modifiée par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire".

- 2) De modifier l'article 5 des statuts comme suit :

"Article 5 (nouveau) : Siège social- Succursales

Le siège social est fixé à l'Avenue Mohamed V - 1001, Tunis.

- Suite -

Il peut être transféré en tout autre endroit par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire".

- 1) De modifier l'alinéa premier de l'article 25 des statuts comme suit :

"Article 25 : Direction générale

Alinéa 1^{er} (nouveau) - Le conseil d'administration désigne pour une durée déterminée le directeur général de la société. Le directeur général doit être une personne physique. Le directeur général est révocable par le conseil d'administration".

- 2) De modifier le tiret 19 de l'alinéa 2 de l'article 27 des statuts comme suit :

"Article 27 : Pouvoirs du Conseil

Tiret 19 de l'alinéa 2 (nouveau) - Il contracte tous emprunts auprès de la BANQUE CENTRALE DE TUNISIE, des institutions financières internationales, des banques et établissements financiers ou autres".

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ...

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide de déléguer au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de concrétiser et de réaliser l'opération d'augmentation du capital ainsi que d'accomplir toute formalité légale liée à la modification des statuts de la Banque.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ...

Septième résolution : Pouvoirs

Tous pouvoirs sont conférés au représentant légal de la Banque ou à un mandataire spécial qu'il désigne, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publicité conformément à la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ...

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	180,111	180,141		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	122,677	122,696		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	104,244	104,258		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	107,926	107,946		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	107,833	107,852		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	102,093	102,114		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	104,681	104,695		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	43,433	43,438		
9	SICAV BH CAPITALISATION ***	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,233	30,208		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
10	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,065	16,068		
11	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	117,249	117,132		
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,142	1,142		
13	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	106,305	106,321		
14	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,588	10,590		
15	FCP BNA CAPITALISATION ****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	147,383	147,394		
16	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	10,782	10,783		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
17	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,654	1,656		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
18	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	58,719	58,726		
19	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	127,777	127,812		
20	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	120,241	120,298		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	139,735	139,513		
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	515,948	515,330		
23	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	126,429	125,701		
24	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	133,229	132,566		
25	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	131,577	131,063		
26	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	110,098	109,568		
27	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	112,468	112,655		
28	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	166,853	166,731		
29	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	100,735	100,562		
30	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	111,506	111,793		
31	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	176,859	177,263		
32	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	151,055	151,293		
33	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	107,201	107,178		
34	FCP SMART CROISSANCE **	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11		En liquidation	En liquidation		
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,826	22,788		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
36	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2126,055	2094,280		
37	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	126,029	125,697		
38	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	161,416	161,501		
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	199,924	198,757		
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	18,233	18,212		
41	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,836	2,797		
42	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,473	2,442		
43	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	74,487	74,223		
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,264	1,245		
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,176	1,176		
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,158	1,157		
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,138	1,137		
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	126,396	125,709		
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	128,515	128,213		
50	FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1095,846	1142,749	1133,822		
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,847	11,763		
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,686	10,656		
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION								
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	100,988	100,607		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
54	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	109,439	110,201	110,217
55	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,334	103,851	103,864
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,807	106,583	106,600
57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	103,871	104,609	104,625
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	105,483	106,327	106,346
59	SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	108,002	108,646	108,661
60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	105,907	106,660	106,676
61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	102,369	102,939	102,951
62	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	104,049	104,557	104,566
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	105,467	106,240	106,257
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	108,153	108,959	108,976
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,732	106,341	106,354
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	104,336	104,880	104,892
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	104,017	104,731	104,745
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	105,041	105,594	105,604
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	103,954	104,788	104,807
70	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,881	105,579	105,597
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	106,127	106,746	106,759
72	SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,956	104,727	104,742
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,658	104,332	104,345
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	106,318	106,893	106,905
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	103,125	103,694	103,705

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	104,096	104,638	104,649
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,660	105,449	105,468
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	105,717	106,381	106,395
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	102,133	102,320
SICAV MIXTES								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,686	60,578	60,187
81	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
83	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	100,978	99,641	99,497
84	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	18,578	18,637	18,621
85	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	310,924	304,821	303,955
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2484,413	2501,734	2499,898
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	77,578	75,629	75,666
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	58,053	58,140	58,140
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	117,754	118,155	117,875
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,641	11,583	11,544
92	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	14,496	14,528	14,390
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	16,365	16,971	16,924
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	14,055	14,417	14,374
96	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	158,189	156,287	156,101
97	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,871	8,887	8,858
98	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	125,596	121,363	121,089
99	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	86,052	83,812	83,715
100	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	85,099	84,668
101	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	100,297	98,856	98,893
102	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	108,902	107,875	107,497
103	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	97,714	94,912	95,112
104	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,377	10,352
105	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,049	99,721	99,365
106	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	162,324	163,739	163,644
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	111,307	111,807	111,118
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	112,317	113,275	113,946
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	121,943	122,287
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	206,410	209,639	208,442
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	187,875	190,202	189,603
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	163,505	165,087	164,788
113	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	25,216	24,978
114	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	145,909	145,982
115	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	128,460	127,757	129,449
116	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9549,089	9270,846	9240,413
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	1047,449	1070,294	1070,550
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5956,682	5987,929	5988,454
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	5259,834	5309,618	5292,201
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	91,894	93,570	92,962
121	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5000,000	5000,000
122	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	10,000	9,995
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	123,003	119,451	119,518
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 963,015	12 127,125	12 100,316

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en liquidation anticipée

*** initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

**** initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

(5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AMEN TRESOR SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

1. Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société «**AMEN TRESOR SICAV**» au 31 Décembre 2018 ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

2. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

4. Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité".

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

5. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joint ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société «**AMEN TRESOR SICAV**» au 31 Décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation post opinion

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 «Evaluation des placements» des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «**AMEN TRESOR SICAV** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

6. Nous avons constaté qu'au 31 Décembre 2018 la société « **AMEN TRESOR SICAV** » n'a pas respecté les dispositions l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents . Cet article stipule que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 20% de leurs actifs en liquidités et quasi liquidités

7. Nous avons constaté qu'au 31 Décembre 2018 la société « **AMEN TRESOR SICAV** » n'a pas respecté les dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif. Cet article stipule que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 10% de leurs actifs en titres émis ou garantis par un même émetteur.

8. Nous avons constaté qu'au 31 décembre 2018, la société « **AMEN TRESOR SICAV** » n'a pas respecté les dispositions l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents . Cet article stipule que les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 5% de leurs actifs nets en parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières

Tunis, le 31 janvier 2019

Le Commissaire aux Comptes:
GSAUDIT & ADVISORY
Ghazi HANTOUS

BILAN
AU 31/12/2018
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2018</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2017</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		38 181 784	44 863 612
a-Actions et valeurs assimilées	3-1	2 537 472	3 006 384
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	35 644 312	41 857 228
c-Titres donnés en pension		0	0
d-Autres valeurs		0	0
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		12 672 371	15 946 221
a-Placements monétaires	3-2	1 488 247	2 131 010
b-Disponibilités	3-3	11 184 124	13 815 211
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		0	0
AC4-AUTRES ACTIFS	3-4	8 754	6 153
TOTAL ACTIF		50 862 909	60 815 986
<u>PASSIF</u>			
PA1-Dettes sur opérations de pension livrées		0	0
PA2-OPERATEURS CREDITEURS	3-5	74 730	81 842
PA3-AUTRS CREDITEURS DIVERS	3-6	44 727	17 903
TOTAL PASSIF		119 457	99 745
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	3-7	48 337 254	58 147 958
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	3-8	2 406 198	2 568 283
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		172	5 635
b-Sommes distribuables de l'exercice		2 406 026	2 562 648
ACTIF NET		50 743 452	60 716 241
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		50 862 909	60 815 986

ETAT DE RESULTAT
AU 31/12/2018
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Rubrique	NOTE	Du	Du	Du	Du
		01/10/2018	01/01/2018	01/10/2017	01/01/2017
		Au	Au	Au	Au
		31/12/2018	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2017
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-1	574 144	2 476 896	628 916	2 664 773
a-Dividendes		0	227 406	6 443	343 712
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		574 144	2 249 490	622 473	2 321 061
c-Revenus des autres valeurs		0	0	0	0
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-2	234 876	888 450	249 141	823 902
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		809 020	3 365 346	878 057	3 488 675
CH 1-Intérêts des mises en pension		0	0	0	0
CH 2-Charges de gestion des placements	3-9	-99 580	-414 574	-123 111	-457 070
REVENU NET DES PLACEMENTS		709 440	2 950 772	754 946	3 031 605
PR 3-Autres produits		0	0	0	0
CH 2-Autres charges	3-10	-19 133	-101 911	-97 620	-302 375
RESULTAT D'EXPLOITATION		690 307	2 848 861	657 326	2 729 230
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-281 720	-442 835	-346 602	-166 582
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		408 587	2 406 026	310 723	2 562 648
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)					
_Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		281 720	442 835	346 602	166 582
_Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		35 370	51 119	-25 668	-82 623
_Frais de négociation de titres		3 308	-92 936	68 209	-81 993
		-24	-40	0	-12
RESULTAT NET DE LA PERIODE		728 961	2 807 004	699 867	2 564 602

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

AU 31/12/2018

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Du</u> <u>01/10/2018</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2018</u>	<u>Du</u> <u>01/10/2017</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2017</u>
	<u>Au</u> <u>31/12/2018</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2018</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2017</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2017</u>
<u>AN 1-VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>728 961</u>	<u>2 807 004</u>	<u>699 867</u>	<u>2 564 602</u>
a-Résultat d'exploitation	690 307	2 848 861	657 326	2 729 230
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	35 370	51 119	-25 668	-82 623
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 308	-92 936	68 209	-81 993
d-Frais de négociation de titres	-24	-40	0	-12
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	-2 232 095	0	-2 192 147
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>-5 921 463</u>	<u>-10 547 698</u>	<u>-7 917 362</u>	<u>-1 032 776</u>
a-Souscriptions	18 978 277	125 312 084	28 214 391	134 312 255
_Capital	16 658 701	121 861 599	27 438 005	130 700 493
_Régularisation des sommes non distribuables	-115 833	-881 442	-90 048	-383 936
_Régularisation des sommes distribuables	2 435 409	4 331 927	866 434	3 995 698
b-Rachats	-24 899 740	-135 859 782	-36 131 753	-135 345 031
_Capital	-22 341 627	-131 724 031	-35 085 311	-131 146 605
_Régularisation des sommes non distribuables	159 027	975 028	111 883	366 107
_Régularisation des sommes distribuables	-2 717 140	-5 110 779	-1 158 325	-4 564 533
VARIATION DE L'ACTIF NET	-5 192 502	-9 972 789	-7 217 495	-660 321
<u>AN 4-ACTIF NET</u>				
a-En début de période	55 935 954	60 716 241	67 933 736	61 376 562
b-En fin de période	50 743 452	50 743 452	60 716 241	60 716 241
<u>AN 5-NOMBRE D'ACTIONS</u>				
a-En début de période	535 436	576 580	651 628	580 958
b-En fin de période	479 492	479 492	576 580	576 580
VALEUR LIQUIDATIVE	105,828	105,828	105,304	105,304
DIVIDENDES PAR ACTION	0	4,454	0	4,475
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	1,30%	4,73%	1,01%	3,91%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2018

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006. Les états financiers arrêtés au 31/12/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur Comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « **AMEN TRESOR SICAV** » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 Décembre 2018, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

la société « **AMEN TRESOR SICAV** » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2018 de titres OPCVM, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Actions et valeurs assimilées	1	2 537 472
Obligations	2	29 445 432
Bons de trésor assimilables	3	6 198 880
Total		38 181 784

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2018	En % de l'actif net
SICAV BH OBLIGATAIRE	17 772	1 797 689	1 847 470	3,641%
FCP AXIS AAA	988	100 780	102 847	0,203%
UGFS BONDS FUND	55 845	585 427	587 155	1,157%
Total		2 483 896	2 537 472	5,001%

(2) Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2018	En % de l'actif net
ABSUB2016-1	5 000	300 000	301 996	0,60%
ABSUB2016-11	7 000	420 000	422 794	0,83%
AIL 2014-1	10 000	200 000	204 928	0,40%
AIL 2015-1	4 000	320 000	328 147	0,65%
AB 2009 CA	5 000	199 995	202 215	0,40%
AB 2010	18 000	840 149	856 852	1,69%
AB 2012B	5 000	200 000	203 636	0,40%
AB 2012BB	11 000	439 956	447 955	0,88%
ABSUB0922T+	1 784	71 360	72 657	0,14%
AB 2014A	5 000	200 000	209 924	0,41%
AB 2014A1	5 000	200 000	209 924	0,41%
ABSUB 2017	6 000	480 000	499 152	0,98%
AB 2008 TA	5 000	166 662	172 006	0,34%
AB 2008 TAA	3 995	133 164	137 434	0,27%
AB 2008 TB	15 000	750 000	775 896	1,53%
ATL 2011	5 000	100 000	104 412	0,21%
ATL 2011-1	5 000	100 000	104 412	0,21%
ATL 2013-1TF	8 000	320 000	331 958	0,65%
ATL 2013-2TF	1 500	60 000	60 445	0,12%
ATL 2014-1TF	2 500	50 000	52 320	0,10%
ATL 2014-3C	2 000	160 000	168 688	0,33%
ATL 2017 SUB	7 000	700 000	709 335	1,40%
ATL 2017-11	2 000	200 000	209 984	0,41%
ATL 2018-1B	5 000	500 000	514 212	1,01%
ATL 2018-1BB1	7 500	750 000	771 732	1,52%
ATLSUBB17	5 000	500 000	506 668	1,00%
ATLSUBB17A	10 000	1 000 000	1 013 336	2,00%
ATILESG152A1	5 000	200 000	200 236	0,39%
ATTIJARI BANK 2015	7 000	280 000	282 862	0,56%
ATTIJBANK 17A	10 000	800 000	827 896	1,63%
ATTILES20142	5 000	300 000	300 304	0,59%
ATTISING141B	5 000	100 000	103 312	0,20%
ATTISING141C	5 000	300 000	310 148	0,61%
ATTILES2015A	3 000	120 000	125 078	0,25%
ATTIJARI LEASING 2018B	32 000	3 200 000	3 309 722	6,52%

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2018	En % de l'actif net
BH 2009	10 000	461 535	461 591	0,91%
BH 2013/1	2 500	71 293	73 279	0,14%
BNA SUB 18-1A	7 000	700 000	718 838	1,42%
BTE 2011C	5 939	118 780	125 422	0,25%
BTK2012/1B	10 000	142 842	143 770	0,28%
BTK2012/1BB	10 000	142 842	143 770	0,28%
BTK 2014-1A	5 000	100 000	100 272	0,20%
CIL 2008	10 000	200 000	211 152	0,42%
CIL 2014/1	10 000	200 000	205 368	0,40%
CIL 2014/11	2 000	40 000	41 074	0,08%
CIL 2015/1	8 000	320 000	330 733	0,65%
CIL 2016/1	5 000	300 000	311 344	0,61%
CIL 2016/2	5 000	400 000	421 040	0,83%
CIL 2016/2A	2 000	160 000	168 416	0,33%
CIL 20171	2 000	160 000	165 011	0,33%
EN 2014/A71	149	350	360	0,00%
EN 2014/A67	404	949	975	0,00%
EN 2014/A68	553	1 300	1 335	0,00%
EN 2014/A69	425	999	1 026	0,00%
EN 2014/A70	351	825	847	0,00%
EN 2014/A72	30	71	72	0,00%
EN 2014/A73	66	155	159	0,00%
EN 2014/A74	37	87	89	0,00%
EN 2014/A75	5	12	12	0,00%
EN 2014/A76	159	374	384	0,00%
EN 2014/A77	218	512	526	0,00%
EN 2014 A	17 217	41 824	42 912	0,08%
EN 2014/B	2 490	149 400	153 326	0,30%
EN 2014/A78	41	96	99	0,00%
EN 2014/A9	100	240	246	0,00%
EN 2014/A79	227	533	548	0,00%
EN 2014/A80	45	106	109	0,00%
EN 2014/A81	190	447	459	0,00%
EN 2014/A82	584	1 372	1 409	0,00%
EN 2014/A83	128	301	309	0,00%
HL 2013/2B	6 000	360 000	377 803	0,74%
HL 2014-1A	5 000	100 000	101 056	0,20%
HL 2015-01A	8 000	320 000	333 286	0,66%
HL 2015-B	5 000	400 000	402 568	0,79%
HL 2016-1	5 000	300 000	309 408	0,61%
HL 2016-02	6 000	600 000	603 509	1,19%
HL 2017-022	2 500	250 000	257 528	0,51%
HL 2017-02	5 000	500 000	515 056	1,02%
HL 2017-03	5 000	500 000	529 808	1,04%
HL 2017-03A	2 000	200 000	211 923	0,42%
HL 2017-1A	2 400	240 000	253 421	0,50%

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2018	En % de l'actif net
HL 2018-01	2 000	200 000	207 157	0,41%
MODSING2012	5 000	200 000	209 032	0,41%
SERVICOM16	1 000	100 000	102 210	0,20%
TL 2014-1	5 000	300 000	311 984	0,61%
TL 2015-1B	15 000	1 200 000	1 238 652	2,44%
TL SUB 2016	2 500	250 000	263 162	0,52%
ATTIJ LEASING 2017	2 000	200 000	209 206	0,41%
UBCI 2013	2 500	100 000	103 257	0,20%
UIB 2011-2	5 000	71 422	74 526	0,16%
UIB 2015	10 000	800 000	825 904	1,64%
UIB 2015B	3 000	240 000	247 771	0,50%
UIB SUB2016	12 000	960 000	1 016 054	2,00%
UIB SUB2016D	2 000	160 000	169 342	0,34%
UIBSUB2016C	2 000	160 000	168 616	0,34%
UNIFAC 2018B	10 000	1 000 000	1 021 168	2,02%
UNIFAC2018B	2 500	250 000	251 582	0,50%
UNIFAC2018BB	2 500	250 000	251 585	0,50%
TOTAL		28 589 953	29 445 432	58,03 %

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2018	En % de l'actif net
BTA 10082022	1 000	956 200	972 684	1,92%
BTA 10042024	500	482 000	495 240	0,98%
BTA 10042024B	200	192 600	198 096	0,39%
BTA 10042024A	500	482 000	495 240	0,98%
BTA 09052022	2 000	2 060 000	2 071 684	4,08%
BTA13042028B	500	466 000	485 311	0,96%
BTA13042028C	500	464 500	483 811	0,95%
BTA290327	1 003	946 431	996 814	1,96%
Total		6 049 731	6 198 880	12,22 %

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Dividendes	0	227 406	6 443*	343 712
Revenus des obligations	506 852	1 912 474	477 140	1 833 288
Revenus des BTA	67 292	337 016	145 333	487 773
Total	574 144	2 476 896	628 916	2 664 773

*Il s'agit du dividende de SICAV BH OBLIGATAIRE constaté en retard.

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à 1 488 247 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Emetteur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Tx brut	En % de l'actif net
CD060219	AMEN BANK	1 000 000	06/02/2019	10 191	989 809	992 636	9,29	1,96%
CD130219	AMEN BANK	500 000	13/02/2019	5 095	494 905	495 611	9,29	0,98%
TOTAL		1 500 000		15 286	1 484 714	1 488 247		2,93%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des Placements en compte courant à terme	200 962	708 601	161 902	622 932
Revenus des Billets de trésorerie	0	2 196	6 412	19 694
Revenus des Certificats de dépôt	30 247	168 330	24 165	87 702
Revenus des Pensions livrées	0	0	43 661	77 073
Revenus du Compte rémunéré	3 667	9 323	13 001	16 501
Total	234 876	888 450	249 141	823 902

3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 11 184 124 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	11 070 000	11 169 162	22,01%
Avoirs en banque		14 962	0,03%
TOTAL	11 070 000	11 184 124	22,04%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	01/04/2019	30 006	9,50
PLACT	AMEN BANK	02/01/2019	315 745	9,50
PLACT	AMEN BANK	04/03/2019	140 816	9,50
PLACT	AMEN BANK	04/03/2019	221 283	9,50
PLACT	AMEN BANK	05/03/2019	90 506	9,50
PLACT	AMEN BANK	06/03/2019	321 732	9,50
PLACT	AMEN BANK	06/03/2019	221 191	9,50
PLACT	AMEN BANK	07/01/2019	1 943 407	9,50
PLACT	AMEN BANK	07/03/2019	311 614	9,50
PLACT	AMEN BANK	07/03/2019	110 573	9,50
PLACT	AMEN BANK	08/01/2019	71 210	9,50
PLACT	AMEN BANK	11/02/2019	70 729	9,50

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	11/02/2019	262 707	9,50
PLACT	AMEN BANK	11/03/2019	301 374	9,50
PLACT	AMEN BANK	11/03/2019	80 350	9,50
PLACT	AMEN BANK	11/03/2019	411 878	9,50
PLACT	AMEN BANK	11/03/2019	803 498	9,50
PLACT	AMEN BANK	11/03/2019	512 230	9,50
PLACT	AMEN BANK	17/01/2019	203 082	9,50
PLACT	AMEN BANK	18/02/2019	151 343	9,50
PLACT	AMEN BANK	18/03/2019	20 062	9,50
PLACT	AMEN BANK	18/03/2019	250 781	9,50
PLACT	AMEN BANK	18/03/2019	100 312	9,50
PLACT	AMEN BANK	18/03/2019	200 625	9,50
PLACT	AMEN BANK	19/03/2019	501 353	9,50
PLACT	AMEN BANK	21/03/2019	70 160	9,50
PLACT	AMEN BANK	21/03/2019	260 596	9,50
PLACT	AMEN BANK	25/02/2019	302 186	9,50
PLACT	AMEN BANK	26/02/2019	725 097	9,50
PLACT	AMEN BANK	26/02/2019	50 354	9,50
PLACT	AMEN BANK	26/02/2019	543 823	9,50
PLACT	AMEN BANK	26/02/2019	130 920	9,50
PLACT	AMEN BANK	27/02/2019	130 893	9,50
PLACT	AMEN BANK	28/01/2019	121 574	9,50
PLACT	AMEN BANK	30/01/2019	526 605	9,50
PLACT	AMEN BANK	30/01/2019	111 397	9,50
PLACT	AMEN BANK	30/01/2019	101 562	9,50
PLACT	AMEN BANK	30/01/2019	354 445	9,50
PLACT	AMEN BANK	30/01/2019	91 143	9,50
			11 169 162	

3.4 Autres actifs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2018 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Intérêts courus sur comptes rémunérés	8 754	6 153
Total	8 754	6 153

3.5 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2018 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Gestionnaire	74 730	81 842
Total	74 730	81 842

3.6 Autres créiteurs divers

Cette rubrique se détaille au 31/12/2018 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Retenue à la source	1 639	5 061
CMF	5 421	7 867
Jeton de Présence	28 027	4 975
TCL	9 640	0
Total	44 727	17 903

3.7 Capital

Capital social au 31-12-2017	58 147 958
Souscriptions	121 861 599
Rachats	-131 724 031
Frais de négociation de titres	-40
VDE/titres. Etat	-70 700
VDE / titres OPCVM	53 576
Plus ou moins-value réalisée sur emprunts de société	1 426
Plus ou moins-value réalisée sur titres Etat	-17 940
Plus ou moins-value réalisée sur titres OPCVM	-76 422
Plus ou moins-value report sur titres Etat	97 550
Plus ou moins-value report sur titres OPCVM	-29 308
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-881 442
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	975 028
Variation de la part du capital	-9 810 704
Capital au 31-12-2018	48 337 254

La variation du capital de la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 s'élève à – 9 810 704DT.

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 s'élève à - 9 972 789DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 31/12/2018 est de 479 492 contre 576 580 au 31/12/2017.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2017	1 274
Nombre d'actionnaires entrants	763
Nombre d'actionnaires sortants	-880
Nombre d'actionnaires au 31-12-2018	1 157

3.8 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31-12-2018 s'élèvent à 2 406 198 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Sommes distribuables des exercices antérieurs	172	5 635
Résultat d'exploitation	2 848 861	2 729 230
Régularisation du résultat d'exploitation	-442 835	-166 582
Total	2 406 198	2 568 283

3.9 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée sur la base de 0,7% TTC de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Désignation	Période Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	99 580	414 574	123 111	457 070
Total	99 580	414 574	123 111	457 070

3.10 Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période Du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Redevance du CMF	14 339	59 963	17 588	65 296
Sces bancaires et assimilés	1 064	6 623	1 423	7 272
TCL	1 707	21 683	4 633	13 197
Jetons de présence	2 023	13 642	14 823	16 808
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	0	0	59 153	199 802
Total	19 133	101 911	97 620	302 375

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2018

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » clos le 31 Décembre 2018 et aux vérifications spécifiques que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers trimestriels clos le 31 Décembre 2018 annexés au présent rapport font apparaître un total actif de 123 063 627 dinars, un actif net de 122 634 674 dinars et une valeur liquidative de 103,893 dinars. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers trimestriels sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Cette norme requiert que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conclusion de l'examen limité

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31 décembre 2018 tels qu'annexés au présent rapport.

Autre Observation

Nous attirons l'attention sur le paragraphe **(b)** de la note **(2.2)** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 31 janvier 2019

Le Commissaire aux Comptes :
Aymen EL ABED

BILAN

arrêté au 31/12/2018

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	69 138 444	82 192 603
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		5 161 390	5 115 743
b - Obligations et Valeurs assimilées		63 977 054	77 076 860
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		53 793 186	58 396 732
a - Placements monétaires	3-3	29 273 174	30 950 494
b - Disponibilités	3-5	24 520 012	27 446 238
AC 3 - Créances d'exploitation	3-6	131 997	84 507
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		123 063 627	140 673 842
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-9	101 939	100 152
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-10	327 014	324 835
TOTAL PASSIF		428 953	424 987
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-7	116 904 947	134 843 408
CP 2 - Sommes distribuables	3-8	5 729 726	5 405 448
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		823	1 240
b - Sommes distribuables de l'exercice		5 728 904	5 404 208
ACTIF NET		122 634 674	140 248 855
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		123 063 627	140 673 842

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	1 065 330	4 552 440	1 048 610	4 218 198
a - Dividendes		-	201 648	-	156 220
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 065 330	4 350 793	1 048 610	4 061 978
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	1 238 836	4 258 800	832 464	2 800 017
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 304 166	8 811 240	1 881 074	7 018 215
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-11	-325 182	-1 286 060	-304 668	-1 143 241
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 978 984	7 525 180	1 576 406	5 874 974
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-12	-52 118	-202 506	-126 357	-488 409
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 926 866	7 322 674	1 450 049	5 386 565
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-1 875 530	-1 593 771	-78 923	17 643
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		51 335	5 728 904	1 371 126	5 404 208
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		1 875 530	1 593 771	78 923	-17 643
* Variation des +/- values potentielles sur titres		78 247	102 662	11 430	46 592
* +/- values réalisées sur cession des titres		102 066	151 931	408 037	394 272
* Frais de négociation de titres		-21	-1 116	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 107 157	7 576 152	1 869 516	5 827 429

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

Au 31/12/2018

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	2 107 157	7 576 152	1 869 516	5 827 429
a - Résultat d'exploitation	1 926 866	7 322 674	1 450 049	5 386 565
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	78 247	102 662	11 430	46 592
c - +/- values réalisées sur cession de titres	102 066	151 931	408 037	394 272
d - Frais de négociation de titres	-21	-1 116	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-5 443 523	-	-4 675 182
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>				
a - Souscriptions	90 618 414	306 413 571	56 813 439	258 217 476
* Capital	86 697 365	294 660 031	54 806 713	249 078 374
* Régularisation des sommes non distrib.	115 087	174 462	58 733	77 265
* Régularisations des sommes distrib.	3 805 962	11 579 078	1 947 994	9 061 837
b - Rachats	-133 094 443	-326 160 382	-57 109 332	-224 653 639
* Capital	-127 237 196	-312 818 203	-55 053 765	-215 881 098
* Régularisation des sommes non distrib.	-175 469	-208 228	-28 648	-44 923
- Régularisation des sommes distrib.	-5 681 778	-13 133 951	-2 026 919	-8 727 619
VARIATION DE L'ACTIF NET	-40 368 872	-17 614 182	1 573 623	34 716 084
<u>AN 4 - Actif Net</u>				
a - En début de période	163 003 545	140 248 855	138 675 233	105 532 771
b - En fin de période	122 634 674	122 634 674	140 248 855	140 248 855
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a - En début de période	1 590 497	1 364 083	1 366 591	1 027 075
b - En fin de période	1 180 394	1 180 394	1 364 083	1 364 083
VALEUR LIQUIDATIVE	103,893	103,893	102,815	102,815
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	1,37%	4,90%	1,32%	4,19%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 31/12/2018

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

a. Évaluation des actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Décembre 2018, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018. Il est à signaler que le portefeuille au 31/12/2018 ne contient pas cette catégorie de BTA.

c. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 69 138 444 Dinars contre 82 192 603 Dinars au 31/12/2017, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2018(*)	31/12/2017
Coût d'acquisition	67 047 733	79 676 782
- Obligations et valeurs assimilées	61 968 817	74 597 866
- Actions SICAV Obligataires	5 078 916	5 078 916
Plus ou moins values potentielles	166 260	63 597
-Obligations et valeurs assimilées	83 786	26 770
- Actions SICAV Obligataires	82 474	36 826
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	1 924 451	2 452 224
Total	69 138 444	82 192 603

(*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille – titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 1 065 330 Dinars pour la période allant du 01/10/2018 au 31/12/2018 contre un montant de 1 048 610 Dinars pour la même période en 2017, et se détaillent comme suit :

Libellé	4 ^{ème} Trimestre 2018	31/12/2018	4 ^{ème} Trimestre 2017	31/12/2017
- Revenus des Obligations	988 912	2 334 663	637 262	2 332 681
-Revenus des Bons de trésor Assimilables	76 418	2 016 130	411 348	1 729 297
- Revenus des titres OPCVM	-	201 648	-	156 220
Total	1 065 330	4 552 440	1 048 610	4 218 198

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 29 273 174 Dinars contre 30 950 494 Dinars au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2018(*)	31/12/2017
- Certificats de dépôts	29 244 904	30 859 877
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	28 270	90 617
TOTAL	29 273 174	30 950 494

(*) Le détail des placements monétaires est présenté en annexe I.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 1 238 836 Dinars pour la période allant du 01/10/2018 au 31/12/2018 contre 832 464 Dinars pour la même période en 2017 et se détaillent ainsi :

Libellé	4^{ème} Trimestre 2018	31/12/2018	4^{ème} Trimestre 2017	31/12/2017
- Intérêts du compte courant	70 643	196 818	25 841	78 632
- Intérêts des Placements à terme	296 836	1 238 446	324 585	1 070 699
- Intérêts des Certificats de Dépôt	871 357	2 823 536	482 038	1 650 686
Total	1 238 836	4 258 800	832 464	2 800 017

3-5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 24 520 012 Dinars contre 27 446 238 Dinars au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Avoirs en banque	17 381 134	11 513 317
- Sommes à l'encaissement	24 806 935	21 969 730
- Sommes à régler	-28 894 678	-31 314 026
- Intérêts courus/Cpte courant	77 611	36 656
- Dépôt à termes	11 000 000	25 000 000
- intérêts courus/ Dépôt à termes	149 010	240 561
Total	24 520 012	27 446 238

3-6 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève à 131 997 dinars au 31/12/2018 à contre un solde de 84 507 Dinars au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Retenue à la source sur BTA	131 997	84 507
Total	131 997	84 507

3-7 Note sur le capital

Capital au 30/09/2018	
- Montant	157 324 869
- Nombre de titres	1 590 497
- Nombre d'actionnaires	1035
Souscriptions réalisées	
- Montant	86 812 452
- Nombre de titres	877 035
- Nombre d'actionnaires nouveaux	119
Rachats effectués	
- Montant	-127 412 665
- Nombre de titres	1 287 138
- Nombre d'actionnaires sortants	129
Autres effets /capital	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	78 247
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	102 066
- Frais de négociation de titres	-21
Capital au 31/12/2018	
- Montant	116 904 947
- Nombre de titres	1 180 394
- Nombre d'actionnaires	1 025

3- 8 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondant aux sommes distribuables de l'exercice et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Sommes distribuables de l'exercice	5 728 904	5 404 208
Sommes distribuables des exercices antérieurs	823	1 240
Total	5 729 726	5 405 448

3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 101 939 Dinars contre un solde de 100 152 Dinars au 31/12/2017, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Gestionnaire	86 300	84 767
- Dépositaire	15 639	15 385
Total	101 939	100 152

3- 10 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 327 014 Dinars au 31/12/2018 contre un solde de 324 835 Dinars au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Rémunération d'intermédiaire et Honoraires à payer (CAC)	28 976	26 648
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 026
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 665
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 087
- Dividende à payer exercice 2010	643	643
- Dividende à payer exercice 2011	778	778
- Dividende à payer exercice 2012	7 637	7 637
- Dividende à payer exercice 2013	7 989	7 989
- Dividende à payer exercice 2014	14 203	14 203
- Dividende à payer exercice 2015	10 130	10 130
- CMF à payer	12 391	12 280
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	37 641	38 941
- TCL à régulariser	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	916
- Etat taxes à payer	18 580	17 540
TOTAL	327 014	324 835

3- 11 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 325 182 Dinars pour la période allant du 01/10/2018 au 31/12/2018, contre 304 668 Dinars pour la même période en 2017 et se détaille comme suit :

Libellé	4^{ème} Trimestre 2018	31/12/2018	4^{ème} Trimestre 2017	31/12/2017
- Rémunération du gestionnaire	278 728	1 102 337	261 144	979 921
- Rémunération du dépositaire	46 454	183 723	43 524	163 320
Total	325 182	1 286 060	304 668	1 143 241

3- 12 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 52 118 Dinars pour la période allant du 01/10/2018 au 31/12/2018, contre 126 357 Dinars pour la même période en 2017 et se détaille comme suit :

Libellé	4^{ème} Trimestre 2018	31/12/2018	4^{ème} Trimestre 2017	31/12/2017
-Rémunération d'intermédiaire et honoraires (CAC)	6 301	25 000	5 545	22 000
- Redevance CMF	39 037	154 388	36 885	138 407
-Autres charges/ Services bancaires	8	34	15	69
- TCL	6 771	23 084	5 870	18 306
-Contribution conjoncturelle	-	-	78 042	309 627
Total	52 118	202 506	126 357	488 409

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,714 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La rémunération d'«Attijari Gestion» au titre du quatrième trimestre de l'année 2018 s'élève à 278 728 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,119 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La rémunération d'« Attijari Bank » au titre du quatrième trimestre de l'année 2018 s'élève à 46 454 Dinars TTC.

Annexe I
Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme Au 31/12/2018

Désignation Du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif
Obligations		27 894 961,319	28 712 814,900	23,33%
AMEN BANK 2009 TR A	20 000	799 400,000	808 185,078	0,66%
AMEN BANK 2011-1 TF	35 000	1 050 000,000	1 063 617,206	0,86%
AMEN BANK SUB 2016-1 CAT A TF	20 000	1 200 000,000	1 207 979,836	0,98%
AMEN BANK SUB. 2017-1 CAT A	20 000	1 600 000,000	1 663 838,685	1,35%
ATTIJARI BANK SUB 2015 CAT A	10 000	400 000,000	404 087,233	0,33%
ATTIJARI BANK SUB 2017 CAT A	20 000	1 600 000,000	1 655 793,973	1,35%
ATTIJARI LEASING 2015-1	20 000	1 600 000,000	1 669 204,165	1,36%
ATTIJARI LEASING 2015-1	3 080	246 400,000	257 057,442	0,21%
ATTIJARI LEASING 2015-2	30 000	1 200 000,000	1 201 417,644	0,98%
ATTIJARI LEASING 2016-2	10 000	1 000 000,000	1 051 960,548	0,85%
BNA SUBORDONNÉ 2017-1	20 000	1 600 000,000	1 656 572,493	1,35%
BTE 2016 -CATEGORIE A TF	5 000	400 000,000	422 122,959	0,34%
CIL 2014/2	1 761	70 440,000	74 382,478	0,06%
CIL 2017/1	5 000	400 000,000	412 526,466	0,34%
HANNIBAL LEASE 2017-2 CAT A	10 000	800 000,000	823 473,973	0,67%
HL 2015-01	5 000	400 000,000	416 930,192	0,34%
HL 2016-01	20 000	1 200 000,000	1 237 625,425	1,01%
MODERN LEASING 2012	5 000	200 000,000	209 003,836	0,17%
STB 2008/2	8 000	350 000,000	365 756,712	0,30%
UIB 2009/1	20 000	200 000,000	203 866,302	0,17%
UIB 2011-1 CATEGORIE B	7 500	487 500,000	496 049,014	0,40%
UIB SUBORDONNE 2016- A TF	5 000	400 000,000	423 225,863	0,34%
ABC TUNISIE 2018-01 CATA TV	10 000	1 000 000,000	1 035 005,644	0,84%
AMEN BANK SUBORDONNE 2010	30 000	1 399 200,000	1 427 028,593	1,16%
ATB SUB 2017 CAT A	5 000	500 000,000	527 448,000	0,43%
ATB SUBORDONNE 2009 TRA LA2	25 000	312 500,000	323 715,326	0,26%
ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	600	60 000,000	62 321,754	0,05%
BH 2009	50 000	2 305 000,000	2 305 370,190	1,87%
BTE 2010 -CATEGORIE A	10 000	200 000,000	203 358,312	0,17%
BTK 2009	5 000	100 000,000	104 894,898	0,09%
EMPRUNT OBLIGATAIRE "CHO 2009"/BIAT	6 000	75 000,000	75 532,081	0,06%
MODERN LEASING SUB 2018-1	10 000	1 000 000,000	1 047 595,946	0,85%
STB 2010/1 CATEGORIE A	100 000	2 000 000,000	2 089 977,425	1,70%
UIB 2011-1 CATEGORIE A	7 500	225 000,000	229 714,484	0,19%
EMPRUNT NATIONAL 2014 CAT C	20 000	1 500 000,000	1 540 709,589	1,25%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	3 500	8 356,250	8 917,871	0,01%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	100	238,75	254,797	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	100	239,575	254,904	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	8	19,166	20,393	0,00%

EMPRUNT NATIONAL CAT A	9	21,562	22,941	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	5	12,002	12,747	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	344	826,46	877,165	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	373	896,133	951,113	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	319	766,398	813,419	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	409	982,623	1 042,909	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	150	360	382,423	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	751	1 802,400	1 914,453	0,00%

BTA		34 073 856,400	35 264 238,969	28,66%
------------	--	-----------------------	-----------------------	---------------

BTA6% JUIN 2023	19 700	18 679 540,000	19 246 234,797	15,64%
BTA6%AVRIL2023	3 500	3 423 840,000	3 545 086,465	2,88%
BTA6.7%AVRIL2028	6 518	6 355 050,000	6 622 740,875	5,38%
BTA6.7%AVRIL2028	2 000	1 889 800,000	1 977 701,573	1,61%
BTA6.7%AVRIL2028	3 800	3 725 626,400	3 872 475,259	3,15%

TITRES OPCVM		5 078 916,404	5 161 389,961	4,19%
---------------------	--	----------------------	----------------------	--------------

FIDELITY OBLIGATION SICAV	20 088	2 087 191,223	2 123 944,416	1,73%
SANADAT SICAV	4 922	530 573,362	538 658,758	0,44%
TUNISO EMIRATIE SICAV	23 689	2 461 151,819	2 498 786,787	2,03%

Certificats de Dépôt		29 244 904,481	29 273 174,064	23,79%
-----------------------------	--	-----------------------	-----------------------	---------------

CD11/12/18_90J_1MD_10.70%_ATTIJARI LEASING	1	979 157,536	983 923,045	0,80%
CD28/11/18_90J_2MD_10.70%_MODERNLEASING	1	1 958 315,072	1 973 804,892	1,60%
CD29/12/18_40J_1MD_8.25%_ATTIJARI BANK	1	992 733,278	993 273,700	0,81%
CD29/12/18_40J_1MD_8.25%_ATTIJARI BANK	1	992 733,278	993 273,700	0,81%
CD30/12/18_40J_4MD_8.25%_ATTIJARI BANK	1	3 970 933,113	3 972 373,911	3,23%
CD30/12/18_40J_5MD_8.25%_ATTIJARI BANK	1	4 963 666,391	4 965 467,388	4,03%
CD30/12/18_40J_5MD_8.25%_ATTIJARI BANK	1	4 963 666,391	4 965 467,388	4,03%
CD31/12/18_40J_3.5MD_8.25%_ATTIJARI BANK	1	3 474 566,474	3 475 196,680	2,82%
CD31/12/18_40J_3.5MD_8.25%_ATTIJARI BANK	1	3 474 566,474	3 475 196,680	2,82%
CD31/12/18_40J_3.5MD_8.25%_ATTIJARI BANK	1	3 474 566,474	3 475 196,680	2,82%

Dépôt à terme		11 000 000,000	11 149 010,191	9,06%
----------------------	--	-----------------------	-----------------------	--------------

DAT05/11/18_6MD_90J_8.97%_ATTIJARIBANK	1	6 000 000,000	6 067 238,14	4,93%
DAT10/10/18_5MD_90J_8.99%_ATTIJARIBANK	1	5 000 000,000	5 081 772,05	4,13%

Total Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme		107 292 638,604	109 560 628,085	89,03%
---	--	------------------------	------------------------	---------------

(*) La valeur totale des certificats de dépôt émis par Attijari Bank s élève à 26 315 446 dinars dont un montant de 9 433 937 dinars garanti par la BIAT et 9 433 937 garanti par la BT

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de FINACorp Obligataire SICAV arrêtés au **31 Décembre 2018** qui font apparaître un actif net de **3.769.935 D** et une valeur liquidative égale à **104^d,072** par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au **31 Décembre 2018** sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de FINACorp Obligataire SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au **31 Décembre 2018**.

Paragraphes post-conclusion :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 3.3 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société FINACorp Obligataire SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- Le changement d'estimation de la valorisation de la ligne « BTA 5,5% Mars 2019 », effectué à partir du 06/04/2017 a entraîné, ainsi, une décote globale de 10.800 DT.
- Les fonds investis dans des valeurs mobilières et des placements monétaires, représentent **77,13 %** de l'actif arrêté à la date du **31 Décembre 2018**. Cette proportion est en dessous du seuil minimum de 80% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- Les liquidités et quasi-liquidités représentent **22,87%** de l'actif arrêté à la date du **31 Décembre 2018**. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- Les fonds investis dans des **obligations** émises par la société **HANNIBAL LEASE** représentent **12,19%** de l'actif arrêté à la date du **31 Décembre 2018**. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie en date du 27/12/2017, a approuvé la décision du conseil d'administration, réuni en date du 29/11/2017, de modifier le type de la société FINACorp Obligataire SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation. Ainsi, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année. Ce changement de mode d'affectation des résultats a été publié au niveau du bulletin officiel du Conseil du Marché Financier en date du 20/12/2018.

Tunis, le 29 janvier 2019

Le Commissaire aux Comptes:

FMBZ KPMG TUNISIE

Skander MILADI

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 31.12.2018	Au 31.12.2017
ACTIFS			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	2 930 828	3 754 329
a- Actions et valeurs assimilées		107 043	230 966
b- Obligations		2 615 601	3 309 610
c- Emprunts d'Etat		208 185	213 752
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	869 206	1 141 041
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités		869 206	1 141 041
Créances d'exploitations		0	0
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		3 800 034	4 895 369
PASSIFS		30 099	31 953
Opérateurs créditeurs	PA1	15 530	16 581
Autres créditeurs divers	PA2	14 568	15 372
ACTIF NET		3 769 935	4 863 417
Capital	CP1	3 612 633	4 683 583
Sommes capitalisables		157 303	179 834
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		489	42
b- Résultat capitalisable de la période		174 010	184 458
c- Régul.Résultat capitalisables de la période		-17 196	-4 665
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		3 800 034	4 895 369

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.10.2018 au 31.12.2018	Période du 01.01.2018 au 31.12.2018	Période du 01.10.2017 au 31.12.2017	Période du 01.01.2017 au 31.12.2017
Revenus du portefeuille-titres	PR1	39 023	169 754	47 934	214 311
a- Dividendes		0	0	0	13 867
b- Revenus des obligations		36 805	160 954	45 716	191 644
c- Revenus des B.T.A		2 218	8 800	2 218	8 800
Revenus des placements monétaires	PR2	16 450	54 156	10 356	40 589
Total des revenus des placements		55 472	223 910	58 291	254 900
Charges de gestion des placements	CH 1	-7 427	-30 732	-8 477	-35 228
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		48 045	193 178	49 814	219 672
Autres produits		0	0	0	0
Autres charges	CH 2	-4 737	-19 168	-8 727	-35 214
RESULTAT D'EXPLOITATION		43 308	174 010	41 087	184 458
Régularisation du résultat d'exploitation		-18 413	-17 196	-1 620	-4 665
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		24 896	156 814	39 467	179 792
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		18 413	17 196	1 620	4 665
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-832	-4 345	1 346	-5 623
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		1 187	6 441	986	2 382
Frais de négociation de titres		0	0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		43 662	176 106	43 418	181 216

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du	Période du	Période du	Période du
	01.10.2018 au 31.12.2018	01.01.2018 au 31.12.2018	01.10.2017 au 31.12.2017	01.01.2017 au 31.12.2017
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	43 662	176 106	43 418	181 216
a- Résultat d'exploitation	43 308	174 010	41 087	184 458
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-832	-4 345	1 346	-5 623
c- plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	1 187	6 441	986	2 382
d- Frais de négociation de titres	0	0	0	0
Distributions de dividendes	0	-153 440	0	-175 352
Transactions sur le capital	-532 760	-1 116 147	-98 687	-550 242
a- Souscriptions	1 162 038	5 403 406	982 306	4 185 434
- Capital	1 125 000	5 237 400	952 200	4 069 900
- Régularisation des sommes non distribuables	-3 070	-13 353	-3 099	-11 505
- Régularisation des sommes capitalisables	40 108	179 359	33 206	127 039
b- Rachats	1 694 798	6 519 553	1 080 993	4 735 676
- Capital	1 640 700	6 313 000	1 049 700	4 588 300
- Régularisation des sommes non distribuables	-4 493	-15 907	-3 533	-12 942
- Régularisation des sommes capitalisables	58 591	222 460	34 827	160 318
VARIATION DE L'ACTIF NET	-489 097	-1 093 481	-55 269	-544 378
ACTIF NET				
a- Début de période	4 259 033	4 863 417	4 918 685	5 407 794
b- Fin de période	3 769 935	3 769 935	4 863 417	4 863 417
NOMBRE D' ACTIONS				
a- Début de période	41 381	46 980	47 955	52 164
b- Fin de période	36 224	36 224	46 980	46 980
VALEUR LIQUIDATIVE	104,072	104,072	103,521	103,521
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,433%	4,229%	3,686%	3,629%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2018

(Unité en Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Décembre 2018** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Décembre 2018**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Décembre 2018** sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **31 Décembre 2018**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

La société FinaCorp Obligataire SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »,

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Décembre 2018** de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31 Décembre 2018** à **2.930.828 D** et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif	% de l'Actif Net
BTA		210 800	208 185	5,48%	5,52%
BTA 5.5% MARS 2019	200	210 800	208 185	5,48%	5,52%
Obligations		2 534 646	2 615 601	68,83%	69,38%
AB 2008 CAT B	3 000	150 000	155 178	4,08%	4,12%
AB 2009 SUB	1 150	45 966	46 476	1,22%	1,23%
AB 2012 SUB	3 500	140 000	142 546	3,75%	3,78%
AIL 2014-1	2 000	40 000	40 986	1,08%	1,09%
AIL 2015-1	1 500	120 000	123 056	3,24%	3,26%
ATL 2013/2	300	12 000	12 089	0,32%	0,32%
ATL 2014-1	3 000	60 000	62 784	1,65%	1,67%
ATL 2015-1	1 500	120 000	123 551	3,25%	3,28%
ATL 2015-2	1 000	60 000	63 058	1,66%	1,67%
BTE 2010	3 500	210 000	212 854	5,60%	5,65%
CIL 2014-1	1 000	20 000	20 537	0,54%	0,54%
CIL 2014-1	1 000	20 000	20 537	0,54%	0,54%
CIL 2015-1	2 500	100 000	103 353	2,72%	2,74%
CIL 2016-2	1 000	80 000	84 208	2,22%	2,23%
HL SUB 2015-1	2 500	200 000	201 285	5,30%	5,34%
HL 2015-2	2 500	250 000	262 001	6,89%	6,95%
STB 2010/1	3 000	139 920	144 536	3,80%	3,83%
TLS 2013/1	1 500	60 000	60 858	1,60%	1,61%
TLS 2014/1	3 000	180 000	187 191	4,93%	4,97%
TJL 2016-2	2 000	160 000	168 156	4,43%	4,46%
UBCI 2013	1 000	40 000	41 282	1,09%	1,10%
UIB 2009/1	2 500	137 500	140 462	3,70%	3,73%
UIB 2011/2	1 000	14 260	14 880	0,39%	0,39%
UIB 2012/1	3 500	175 000	183 739	4,84%	4,87%
Titres OPCVM		104 924	107 043	2,82%	2,84%
GO SICAV	1 000	104 924	107 043	2,82%	2,84%
Total		2 850 370	2 930 828	77,13%	77,74%

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 31.12.2018	Solde au 31.12.2017
Placements monétaires	0	0
Certificats de dépôts	0	0
Intérêts courus sur certificats de dépôt	0	0
Disponibilités	869 206	1 141 041
Compte à terme	300 000	595 588
Intérêts courus sur compte à terme	1 611	3 468
Avoirs en banque	556 130	570 790
Sommes à l'encaissement	6 033	43 464
Sommes à régler	-104	-75 747
Intérêts sur Dépôt à vue	5 536	3 478
TOTAL	869 206	1 141 041

Désignation	Coût d'Acquisition	Valeur au 31.12.2018	% de l'Actif	% de l'Actif Net
COMPTE A TERME				
ATB CAT 07.12.2018 (90 J) 9,8%	300 000	301 611	7,94%	8,00%
Total	300 000	301 611	7,94%	8,00%

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 31.12.2018	Solde au 31.12.2017
PA1 : Opérateurs Créditeurs		
Frais du gestionnaire	5 997	7 097
Frais du dépositaire	9 534	9 484
Total	15 530	16 581
PA2 : Autres créditeurs Divers		
Autres Opérateurs créditeurs (CAC)	5 001	5 001
Autres Créditeurs (CMF)	346	418
Charges budgétisées à payer	9 221	9 954
Contribution conjoncturelle à payer	0	0
Etat, retenue à la source	0	0
Total	14 568	15 372

CP1 : Note sur le capital

Capital au 31 Décembre 2017	
* Montant en nominal	4 698 000
* Nombre de Titres	46 980
* Nombre d'actionnaires	155
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	5 237 400
* Nombre de titres émis	52 374
Rachats effectués	
* Montant en nominal	6 313 000
* Nombre de titres rachetés	63 130
Capital au 31 Décembre 2018	
* Montant en nominal	3 622 400
* Nombre de Titres	36 224
* Nombre d'actionnaires	125

NOTE SUR LE MOUVEMENT DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31 Décembre 2017	4 683 583	4 683 583
Souscription de la période	5 237 400	5 237 400
Rachat de la Période	-6 313 000	-6 313 000
Autres Mouvements	4 650	161 953
Variation de plus ou moins-value potentielles sur titres	-4 345	-4 345
Plus ou moins-value réalisées sur cessions de titres	6 441	6 441
Régularisation Sommes Non distribuables	2 554	2 554
Sommes capitalisables (a)		157 303
Montant Fin de période au 31 Décembre 2018	3 612 633	3 769 935

(a) L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie en date du 27/12/2017, a approuvé la décision du conseil d'administration, réuni en date du 29/11/2017, de modifier le type de la FINA-O-SICAV en une SICAV de capitalisation. Ainsi, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année. Ce changement de mode d'affectation des résultats a été publié au niveau du bulletin officiel du Conseil du Marché Financier en date du 20/12/2018

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

REVENUS	Du 01.10.18 au 31.12.18	Du 01.01.18 au 31.12.18	Du 01.10.17 au 31.12.17	Du 01.01.17 au 31.12.17
Dividendes des titres OPCVM	0	0	0	13 867
Revenus Des Obligations				
Intérêts	36 805	160 954	45 716	191 644
Revenus Des BTA				
Intérêts	2 218	8 800	2 218	8 800
TOTAL	39 023	169 754	47 934	214 311

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

LIBELLE	Du 01.10.18 au 31.12.18	Du 01.01.18 au 31.12.18	Du 01.10.17 au 31.12.17	Du 01.01.17 au 31.12.17
Intérêts sur certificats de dépôt	3 240	18 603	4 174	26 876
Intérêts sur comptes de dépôt	13 209	30 891	6 183	13 713
Intérêts sur bons de caisse	0	4 662	0	0
TOTAL	16 450	54 156	10 356	40 589

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01.10.18 au 31.12.18	Du 01.01.18 au 31.12.18	Du 01.10.17 au 31.12.17	Du 01.01.17 au 31.12.17
CH1 : Charges de gestion des placements				
Rémunération du gestionnaire	5 890	24 782	6 990	29 328
Rémunération du dépositaire	1 537	5 950	1 487	5 900
Total	7 427	30 732	8 477	35 228
CH2 : Autres Charges				
Rémunération du CAC	1 260	5 000	1 260	5 000
Redevance CMF	990	4 165	1 185	4 971
Charges diverses	1	3	1	-70
Charges budgétisées	2 486	10 000	2 512	9 965
Contribution conjoncturelle	0	0	3 770	15 349
Total	4 737	19 168	8 727	35 214

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINACorp » au **31 Décembre 2018** s'élève à 24.782 DT.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au **31 Décembre 2018** s'élève à 5.950 DT.